



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-427

PUBLIÉ LE 26 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2021-11-17-00012 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-120 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de CAMBRAI (Nord) (3 pages)	Page 3
R32-2021-11-17-00013 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-122 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de DUNKERQUE (Nord) (3 pages)	Page 7
R32-2021-11-17-00014 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-123 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de FOURMIES (Nord) (3 pages)	Page 11
R32-2021-11-17-00015 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-127 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de LA BASSÉE (Nord) (3 pages)	Page 15
R32-2021-11-17-00018 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-128 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de LE CATEAU-CAMBRÉSIS (Nord) (3 pages)	Page 19
R32-2021-11-17-00016 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-132 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de TOURCOING (Nord) (3 pages)	Page 23
R32-2021-11-17-00017 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-133 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de VALENCIENNES (Nord) (3 pages)	Page 27
R32-2021-11-17-00019 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-134 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'hôpital de GRANDVILLIERS (Oise) (3 pages)	Page 31

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-11-17-00012

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-120 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier de CAMBRAI
(Nord)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2021-120
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER DE CAMBRAI (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-185 du 08 décembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Cambrai (Nord) ;

Vu la décision en date du 28 octobre 2021 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants et notamment celle du conseil départemental du Nord ;

Vu les élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

Vu l'arrêté n° AR-DAJAP/2021/946 du 18 octobre 2021 portant désignation des représentants du Président du conseil départemental du Nord au sein du conseil de surveillance des établissements publics de santé du Nord ;

Considérant la désignation de Monsieur Nicolas SIEGLER, Vice-président, en qualité de représentant du Président du conseil départemental du Nord au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Cambrai ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Cambrai est celle fixée en annexe 1.

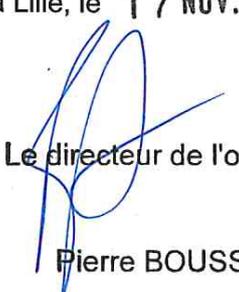
Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Cambrai, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 17 NOV. 2021


Le directeur de l'offre de soins

Pierre BOUSSEMART

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2021-120)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire de Cambrai, et Madame Françoise DEMONTFAUCON, représentante de la commune de Cambrai ;
- Madame Sylviane MAUR et Monsieur Jacques RICHARD, représentants de la communauté d'agglomération de Cambrai ;
- Monsieur Nicolas SIEGLER, représentant du Président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Docteur Philippe VERMELEN et Monsieur Dominique POLLET, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Dominique DUMONT, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Michel SZYPURA et Madame Dorothee DUHAMEL, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur le Docteur Jean-Pierre CLEMENT et Madame Colette GOSSELIN, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Liliane HARNEQUAUX-DURIEUX Liliane, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord ;
- Monsieur Jean-Louis DELHAYE (union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)) et Monsieur René FOYER (Union départementale des associations familiales (UDAF) du Nord), représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-11-17-00013

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-122 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier de
DUNKERQUE (Nord)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2021-122
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE DUNKERQUE (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;
- Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;
- Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-130 du 15 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Dunkerque (Nord) ;
- Vu la décision en date du 28 octobre 2021 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu les désignations des représentants du personnel ;
- Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;
- Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants et notamment celle du conseil départemental du Nord ;
- Vu les élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;
- Vu l'arrêté n° AR-DAJAP/2021/946 du 18 octobre 2021 portant désignation des représentants du Président du conseil départemental du Nord au sein du conseil de surveillance des établissements publics de santé du Nord ;

Considérant la désignation de Madame Martine ARLABOSSE, Vice-présidente, en qualité de représentante du Président du conseil départemental du Nord au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Dunkerque ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Dunkerque est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier de Dunkerque sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 7 NOV. 2021


Le directeur de l'offre de soins

Pierre BOUSSEMART

ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2021-122)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire de Dunkerque, commune siège de l'établissement, et Madame Eveline LELIEUR, représentante de la commune de Dunkerque ;
- Monsieur Jean-François MONTAGNE et Madame Delphine CASTELLI, représentants de la Communauté Urbaine de Dunkerque ;
- Madame Martine ARLABOSSE, représentante du Président du conseil départemental du Nord.

2° en qualité de représentants du personnel

- Monsieur le Docteur Sébastien BEAGUE et Monsieur le Docteur Christophe COUTURIER, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Rudy MARY, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Jonathan SCHOEMACKER et Madame Anne-Sophie VANELLE, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur le Docteur Henri DELBECQUE et Monsieur Franck SPICHT, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Jacques LEMAITTE, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord ;
- Madame Jacqueline DOUTRELANT (Fédération Nationale des Accidentés du travail et des handicapés - association des accidentés de la vie (FNATH)) et Madame Lyliane CARPENTIER (association « au-delà du cancer »), en qualité de représentantes des usagers désignées par le Préfet du Nord.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-11-17-00014

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-123 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier de FOURMIES
(Nord)

**ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2021-123
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE FOURMIES (NORD)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-144 en date du 15 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Fourmies (Nord) ;

Vu la décision en date du 28 octobre 2021 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants et notamment celle du conseil départemental du Nord ;

Vu les élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

Vu l'arrêté n° AR-DAJAP/2021/946 du 18 octobre 2021 portant désignation des représentants du Président du conseil départemental du Nord au sein du conseil de surveillance des établissements publics de santé du Nord ;

Considérant la désignation de Madame Carole DEVOS, conseillère départementale, en qualité de représentante du Président du conseil départemental du Nord au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Fourmies ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Fourmies est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier de Fourmies, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 17 NOV. 2021

Le directeur de l'offre de soins

Pierre BOUSSEMART

ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2021-123)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Mickaël HIRAUX, maire de Fourmies, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Jean-Pierre WILHELM, représentant de la communauté de communes du Sud Avesnois ;
- Madame Carole DEVOS, représentante du Président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Docteur Toufik BOUBIA, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Mélanie LIENARD, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Claire DRUART, représentante désignée par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Bernard CROIBIEN, personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Elisabeth KORAL (union départementale des associations familiales – UDAF du Nord) et Monsieur David HURBLAIN (association pour l'information et la défense des consommateurs salariés – INDECOSA CGT), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-11-17-00015

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-127 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier de LA BASSÉE
(Nord)

ARRETE DOS-SDES-GRHH-2021-127
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE LA BASSÉE (NORD)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-149 en date du 20 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de La Bassée (Nord) ;

Vu la décision en date du 28 octobre 2021 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants et notamment celle du conseil départemental du Nord ;

Vu les élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

Vu l'arrêté n° AR-DAJAP/2021/946 du 18 octobre 2021 portant désignation des représentants du Président du conseil départemental du Nord au sein du conseil de surveillance des établissements publics de santé du Nord ;

Considérant la désignation de Monsieur Philippe WAYMEL, conseiller départemental, en qualité de représentant du Président du conseil départemental du Nord au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de La Bassée ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de La Bassée est celle fixée en annexe 1.

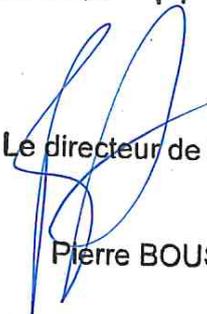
Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier de La Bassée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 17 NOV. 2021


Le directeur de l'offre de soins

Pierre BOUSSEMART

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2021-127)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Frédéric CAUDERLIER, maire de La Bassée, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Michel BORREWATER, représentant de la Métropole Européenne de Lille ;
- Monsieur Philippe WAYMEL, représentant du Président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame le Docteur Laure MISRAHI-GUILLAUME, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Thierry PHELEP, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Audrey LEIRE, représentante désignée par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalités qualifiées

- Monsieur le Docteur Patrick LEROUX, personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Marie-Catherine MOTTE (fédération française des diabétiques - AFD 62 Lens) et Madame Gilberte FLIPOT (union départementale des associations familiales - UDAF du Nord), représentantes des usagers désignées par le Préfet du Nord.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-11-17-00018

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-128 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier de LE
CATEAU-CAMBRÉSIS (Nord)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2021-128
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE LE CATEAU-CAMBRÉSIS (NORD)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-47 du 13 novembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Le Cateau-Cambrésis (Nord) ;

Vu la décision en date du 28 octobre 2021 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants et notamment celle du conseil départemental du Nord ;

Vu les élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

Vu l'arrêté n° AR-DAJAP/2021/946 du 18 octobre 2021 portant désignation des représentants du Président du conseil départemental du Nord au sein du conseil de surveillance des établissements publics de santé du Nord ;

Considérant la désignation de Madame Sylvie CLERC-CUVELIER, Vice-présidente, en qualité de représentante du Président du conseil départemental du Nord au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Le Cateau-Cambrésis ;

Considérant la candidature de Monsieur Bertrand BAUDUIN, au titre de l'association de défense des consommateurs et des usagers « Consommation Logement et Cadre de Vie » (CLCV), en qualité de représentant des usagers au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Le Cateau-Cambrésis ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence, et notamment la désignation en qualité de représentant des usagers de Monsieur Bertrand BAUDUIN au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Le Cateau-Cambrésis ;

ARRETE_

Article 1er :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Le Cateau-Cambrésis est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

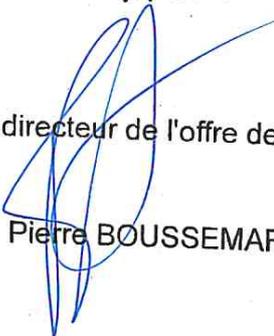
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France et le Directeur par intérim du centre hospitalier de Le Cateau-Cambrésis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **17 NOV. 2021**

Le directeur de l'offre de soins


Pierre BOUSSEMART

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2021-128)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Serge SIMÉON, Maire de Le Cateau-Cambrésis, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Denis COLLIN, représentant de la communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis ;
- Madame Sylvie CLERC-CUVELIER, représentante du Président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Docteur Romain LECOMTE, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Delphine QUINCHON, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Linda KRUGER, représentante désignée par les organisations syndicales

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Matthias LEHOUCK, personnalité qualifiée désignée par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Michel MAGDZIAK (union départementale des associations familiales (UDAF) du Nord) et Monsieur Bertrand BAUDUIN (association de défense des consommateurs et des usagers « Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) », représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-11-17-00016

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-132 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier de
TOURCOING (Nord)

**ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2021-132
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU
CENTRE HOSPITALIER DE TOURCOING**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-190 du 15 décembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Tourcoing (Nord) ;

Vu la décision en date du 28 octobre 2021 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants et notamment celle du conseil départemental du Nord ;

Vu les élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

Vu l'arrêté n° AR-DAJAP/2021/946 du 18 octobre 2021 portant désignation des représentants du Président du conseil départemental du Nord au sein du conseil de surveillance des établissements publics de santé du Nord ;

Considérant la désignation de Monsieur Vincent LEDOUX, conseiller départemental, en qualité de représentant du Président du conseil départemental du Nord au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Le Tourcoing ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Tourcoing est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier de Tourcoing sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 17 NOV. 2021

Le directeur de l'offre de soins

Pierre BOUSSEMART

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2021-132)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Madame Doriane BECUE, Maire de Tourcoing, commune siège de l'établissement, et Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, représentant de la commune de Tourcoing ;
- Madame Marie TONNERRE-DESMET et Monsieur Rodrigue DESMET, représentants de la Métropole Européenne de Lille ;
- Monsieur Vincent LEDOUX, représentant du Président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Professeur Eric SENNEVILLE et Monsieur le Docteur Hacène MOUSSOUNI, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Mylène DENIS, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Arnaud SCHOUTETEN et Monsieur Christophe CHARLON, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Madame Marie-Reine MUTEL et Monsieur Guy VERNEZ, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Jean-Claude SCHOUTETEN, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord ;
- Monsieur Jean-Christophe LAMPE (union fédérale des consommateurs (UFC) - Que Choisir Hauts-de-France) et Monsieur Michel HOUTTEMANE (association consommation logement cadre de vie (CLCV)), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-11-17-00017

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-133 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance du centre hospitalier de
VALENCIENNES (Nord)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2021-133
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-141 du 13 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Valenciennes ;

Vu la décision en date du 28 octobre 2021 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants et notamment celle du conseil départemental du Nord ;

Vu les élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

Vu l'arrêté n° AR-DAJAP/2021/946 du 18 octobre 2021 portant désignation des représentants du Président du conseil départemental du Nord au sein du conseil de surveillance des établissements publics de santé du Nord ;

Considérant la désignation de Madame Valérie LETARD, conseillère départementale, en qualité de représentante du Président du conseil départemental du Nord au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Valenciennes ;

ARRETE

Article 1er :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Valenciennes est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France et le Directeur du centre hospitalier de Valenciennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 17 NOV. 2021

Le directeur de l'offre de soins

Pierre BOUSSEMART

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2021-133)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Armand AUDEGOND, représentant le maire de la commune de Valenciennes, et Monsieur Salvatore DI VITA, représentant la commune de Valenciennes ;
- Madame Elisa CAUDRELIER et Monsieur Laurent DEPAGNE, représentants de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole ;
- Madame Valérie LETARD, représentante du Président du conseil départemental du Nord.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Docteur Nabil ELBEKI et Monsieur le Docteur Jean-Fran çois PROLONGEAU, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Stéphanie DUSAUSSOIS, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur David DELRUE et Monsieur Michel MOREL, représentants désignés par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Monsieur Jean-Baptiste GUIOT et Madame Martine LEDUC, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- Madame Roselyne LALOU, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord ;
- Madame Michelle MAILLOT (union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) et Monsieur Jean-Luc LOUIS (Association du Nord de la France des Insuffisants Respiratoires-ANFIR), représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-11-17-00019

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-134 modifiant la
composition nominative du conseil de
surveillance de l'hôpital de GRANDVILLIERS
(Oise)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2021-134
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DE L'HÔPITAL DE GRANDVILLIERS (OISE)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-62 du 10 mai 2021 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'hôpital de Grandvilliers (Oise) ;

Vu la décision en date du 28 octobre 2021 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Considérant la candidature de Madame Monette VASSEUR, au titre de l'union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Oise, en qualité de représentante des usagers au sein du conseil de surveillance de l'hôpital de Grandvilliers ;

Considérant la candidature de Madame Georgette LEMAIRE, au titre de la fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH), en qualité de représentante des usagers au sein du conseil de surveillance de l'hôpital de Grandvilliers ;

Considérant les désignations par Madame la Préfète de l'Oise concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence, et notamment la désignation en qualité de représentantes des usagers de Madame Monette VASSEUR et de Madame Georgette LEMAIRE au sein du conseil de surveillance de l'hôpital de Grandvilliers ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'hôpital de Grandvilliers est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice de l'hôpital de Grandvilliers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 17 NOV. 2021

Le directeur de l'offre de soins

Pierre BOUSSEMART

ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2021-134)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Jacques LARCHER, Maire de la commune siège de l'établissement ;
- Madame Fabienne CUVELIER, représentante de la communauté de communes de la Picardie Verte ;
- Monsieur Pascal VERBEKE, en qualité de représentant de la Présidente du conseil départemental de l'Oise.

2°/ en qualité de représentant du personnel

- Madame Mélanie BLIQUE, représentante de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- Un(e) représentant(e) de la commission médicale d'établissement en attente de désignation ;
- Madame Catherine DANIEL, représentante du personnel désignée par les organisations syndicales.

3°/ en qualité de personnalité qualifiée

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Directeur général de l'Agence régionale de santé,
- Madame Monette VASSEUR (au titre de l'union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Oise) et Madame Georgette LEMAIRE (au titre de la fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH)), en qualité de représentantes des usagers désignées par la Préfète de l'Oise.